

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de Garde L'Envolée Inc.	Numéro de permis 2016320	Date d'inspection Le 27 octobre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Les Lucioles		Numéro de téléphone (506) 453-7700	
Adresse 160-A Eco Terra Drive Fredericton NB E3A 9M1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sabrina Diotte		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	28 oct. 2020	
Commentaires :			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Un nouveau programme d'intérêt a été mise en place pour les après-classes. Chaque semaine le group est assigné à une classe d'intérêt, soit, construction, art, cuisine, sport, science ou théâtre. Aujourd'hui le groupe était dans la classe de construction. J'ai eu la chance de visitée toutes les classes et c'est une très belle initiative.</p> <p>Aujourd'hui la classe avait 23 enfants et ils étaient mélangés, donc, les bulles de 15 ne sont pas respectés. Les enfants étaient aussi mélangés d'une bulle à l'autre dans le corridor et dehors.</p>
--

original signé par
Sabrina Diotte

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 octobre 2020

Date

original signé par
Vicky Fraser

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 octobre 2020

Date